

CONDITIONS GENERALES DE VENTE INTERSEAL

En vigueur au 01/04/2017

Tout ordre passé implique l'acceptation des conditions générales ci-après, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur le document de l'acheteur, à l'exception de dérogations spéciales expressément acceptées par nous-mêmes. L'acceptation de toute offre émanant d' INTERSEAL emporte adhésion aux présentes conditions générales de vente.

PRIX - Les prix indiqués sur nos devis ont une durée de validité d'un mois, sauf délai expressément indiqué sur l'offre. Les offres faites par nos agents sont établies sur des caractéristiques techniques données par le client, en cas de changement de ces caractéristiques lors de la commande, INTERSEAL se réserve le droit de dénoncer son offre de départ et d'en réviser les prix. Tous les prix s'entendent, sauf indication contraire stipulée par INTERSEAL, nets, hors tous frais de droits et taxes, d'emballage et d'acheminement chez le client. Les frais de droits, taxes, port et emballage sont à la charge du client.

PRISE DE COMMANDE - Toute commande n'est valable et le contrat de vente n'est réputé formé que lorsque son acceptation expresse émane d'INTERSEAL sous la forme d'un accusé réception. L'acheteur accepte le contenu de notre accusé si dans les huit jours et en tout cas avant la livraison il ne nous a pas fait connaître, par écrit, ses remarques ou réclamations éventuelles.

ANNULATION - MODIFICATION DE COMMANDE - En cas d'annulation ou de modification de commande, le client est tenu de payer les pièces terminées, en cours de fabrication ou de livraison, ainsi que les outillages et les approvisionnements spécialement constitués en vue des dites commandes.

COMMANDE - COMMANDE OUVERTE - COMMANDE CADRE - CONTRAT ANNUEL - Toute commande ouverte, commande cadre ou marché ne pourra, sauf sur accord spécial délivré par INTERSEAL, excéder un délai de douze mois à compter de la date de commande. Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché INTERSEAL n'étant pas responsable de la rupture de cette commande ou contrat ne pourra en aucun cas subir des pénalités, dommages ou intérêts de toute nature que ce soit liés à cette rupture. Aucune modification sur la nature de la marchandise commandée ne pourra être acceptée sauf sur acceptation écrite d' INTERSEAL et sous application des conditions ci-dessus ANNULATION - MODIFICATION DE COMMANDE.

DELAIS - Les délais de livraison indiqués sur tous les documents émanant d' INTERSEAL, notamment devis, offres, accusés de réception de commande, bon de livraison sont, sauf stipulations écrites contraires, purement indicatifs. Les retards de livraison ne pourront en aucun cas donner lieu à des pénalités, dommages et intérêts ou annulation de commande et INTERSEAL ne pourra être tenue responsable de toute suggestion qui ne lui aura pas été signalée par le client.

EMBALLAGE - En l'absence d'indication spéciale, les emballages sont préparés par INTERSEAL selon ce qu'il juge utile en fonction de la nature du matériel et de celle de son transporteur et de son stockage.

LIVRAISON - Les obligations d'INTERSEAL seront suspendues de plein droit et sans formalités, et sa responsabilité dérogée, au cas de survenance de toute circonstance intervenant postérieurement à la conclusion de la commande ou du contrat et en empêchant l'exécution dans les conditions normales d'INTERSEAL. INTERSEAL se réserve le droit de livrer en plus ou en moins 10% des quantités commandées. Faute d'indication donnée par le client INTERSEAL se réserve le choix du transport dans les conditions paraissant les plus économiques ou les plus rapides suivant les cas d'espèces. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du client même pour les transports prévus Franco.

En cas de manquant, avarie ou retard, le destinataire doit faire lui-même toutes les réserves qu'il jugera utiles auprès du transporteur responsable, dans les formes et délais imposés par la loi. De convention expresse les marchandises fournies resteront notre propriété jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement et les acomptes versés pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.

STOCKAGE - INTERSEAL est dérogée de toute responsabilité en cas de pièces défectueuses dont les conditions de stockage n'ont pas été respectées chez le client.

RECLAMATION - Toute réclamation pour défaut de conformité ou vice apparent doit être faite par l'acheteur, par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard dans les huit jours suivant la réception de la marchandise en cause. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte.

GARANTIE – RESPONSABILITE - Notre garantie se limite à la qualité de la matière et de l'exécution. Notre responsabilité est limitée au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses si leur défaut ne provient pas de l'emploi, par le client, d'outils non appropriés. En cas d'absence ou de défaut de cahier des charges délivré par le client et accepté par INTERSEAL, aucune responsabilité ne pourra être à la charge d' INTERSEAL . La garantie et la responsabilité d'INTERSEAL ne s'appliquent pas au matériel, pièces, composants , installations et ensembles ayant subi des détériorations ou avaries par suite d'une mauvaise utilisation, de négligence, d'accident, d'installation défectueuse ou de réparations ou modifications effectuées INTERSEAL ne peut être tenue responsable d'une installation défectueuse suite au montage du matériel livré dans le cas où elle n'a pas été sollicitée pour l'étude technique et où le défaut ne résulte pas d'un défaut de fabrication. Dans le cas où l'acheteur impose le type et la matière du matériel et composant commandé il assume l'entière responsabilité des incidents et accidents qui pourraient intervenir suite à sa préconisation. Il ne pourra accuser INTERSEAL de défaut de conseil dans le cas où il n'aura ni formulé de demande écrite et répondu par INTERSEAL ni soumis un cahier des charges.

PAIEMENT – Le paiement des factures s'effectue à 30 jours fin de mois le 15 ou 60 jours nets date de facture. INTERSEAL n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou anticipé. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée. INTERSEAL se réserve le droit d'exiger un paiement sur facture proforma avant livraison si la situation financière du client l'exige. Aucun report d'échéance pour facture reçue après le 25 ne sera accepté.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE – INTERSEAL se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix. Les risques sont à charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.

REGLEMENT DES LITIGES - En cas de litiges quelconques, même en cas d'appel en garantie ou en pluralité de défendeurs, le tribunal de commerce de Douai sera seul compétent. La loi applicable aux obligations respectives de l'acheteur et du vendeur est la loi française.

MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Le vendeur se réserve le droit de modifier à tous moments les présentes conditions générales de vente et en tel cas, les conditions modifiées s'appliqueront à toutes commandes passées après la date de la modification, ceci même pour les commandes complémentaires ou connexes à des opérations antérieures.